

Équipe : LA ROCHE-SUR-YON NATATION Bonnets **B**
 TEMPS MORT / PERIODE /

RÉSULTAT B
FINAL : N

COMPÉTITION : COUPE DU GRAND OUEST
 LIEU : LA ROCHE SUR YON
 DATE : 05/04/2025 HEURE : 00h00

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
 DE NATATION**

RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° : CHRONO : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° : 30' / 20' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° : JUGE DE BUT : IUF N° :

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

Code	Période	Code	Période	Code	Période

ENTRAÎNEUR
 ENTRAÎNEUR ADJOINT
 SUPPLÉANT

RÉSULTAT B N
 1ère PÉRIODE
 2e PÉRIODE
 3e PÉRIODE
 4e PÉRIODE
 PÉNALTY

Équipe : ANGERS WATER-POLO Bonnets **N**
 TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

Code	Période	Code	Période	Code	Période

ENTRAÎNEUR
 ENTRAÎNEUR ADJOINT
 SUPPLÉANT

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 C/J(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.